

## Addenda<sup>n°</sup> 4 25 février 2022

Nom du projet/description : DDP Consultant principal, Travaux d'infrastructure du site –  
Réaménagement de la voie publique pour le Pré Tunney

Lieu : Ottawa (Ontario)

Propriétaire :

Coordonnatrice de la DDP :

Société immobilière du Canada

Caroline Lavigne McGregor

Coordonnatrice de projet, Immobilier

100, rue Queen, bureau 1050

Ottawa (Ontario) K1P 1J9

clavigne@clc.ca

Numéro de la DDP :

601899-03

Date d'émission de la DDP :

21 décembre 2021

Date de clôture de la DDP :

22 mars 2022 à 14 h HNE

Nombre total de pages

dans cet addenda :

5

*Tous les addendas font partie intégrante de la DDP et doivent être lus conjointement avec ce document. Ils ont préséance sur la DDP mentionnée précédemment, laquelle pourrait différer de ces derniers ou être autrement définie par écrit par le personnel autorisé.*

*Ces renseignements doivent être intégrés dans les sections pertinentes de la DDP et lus conjointement avec ces dernières.*

---

**Supprimer les sous-puces sous le deuxième paragraphe de la section 3.3.11 « Personnel » à la page 23 et les remplacer par ce qui suit :**

- Les curriculum vitæ du personnel et les documents d'accréditation et/ou une lettre de recommandation (2 points).
- Les compétences linguistiques (tous les principaux membres de l'équipe doivent maîtriser l'anglais et le français) [1 point].
  - Aux fins de clarification, les Proposants doivent fournir des ressources humaines pouvant animer des réunions ou faire des exposés destinés au public, à la Société, à Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) et à la Commission de la capitale nationale (CCN), dans les deux langues officielles. Au besoin, un membre de l'équipe bilingue peut aider le principal membre de l'équipe à faire des exposés et animer des réunions dans l'une ou l'autre des langues officielles.
- La cote de sécurité (1 point).
- Le domaine de compétence recensé (1 point).

---

À insérer à la section 3.3.11 sur la diversité et l'inclusion, y compris l'explication de la création d'emplois rémunérés pour les membres de groupes autochtones de la page 24 :

Les Proposants doivent favoriser la diversité et l'inclusion et assurer l'élimination des obstacles à l'emploi pour les membres des groupes autochtones et des groupes sous-représentés. La Société encourage le soutien d'entreprises dirigées et gérées par des autochtones, dans la mesure du possible, lorsque ces entreprises sont en mesure de fournir un service nécessaire à la réalisation de la portée des travaux.

---

À insérer à la fin de la section 3.4 de la page 27 :

La présentation oral peut être réalisé dans l'une ou l'autre des deux langues officielles.

---

À insérer comme avant dernier paragraphe sous la section 4.0 « Produits livrables et attentes » de la page 32 :

La Ville d'Ottawa devra effectuer des examens du patrimoine afin de compléter l'enregistrement des lotissements avant le transfert des routes privées à la Ville d'Ottawa et des bâtiments patrimoniaux acquis par la Société.

---

Supprimer la septième (avant-dernière) puce sous la rubrique « Services préalables à l'aliénation » de la page 33 et la remplacer par ce qui suit :

- Collaborer à l'élaboration d'un accord tripartite entre SPAC, la Société et la Ville d'Ottawa qui décrit la méthodologie, les rôles et les responsabilités de chaque organisation dans la création des emprises municipales. Le conseiller juridique de la Société sera responsable de la préparation des accords tripartites. On s'attend à ce que le Proposant retenu soutienne la Société et SPAC dans l'élaboration d'un tel accord, le cas échéant, et les responsabilités du proposant retenu en ce qui concerne la rédaction de cet accord peuvent inclure les éléments qui suivent, sans toutefois s'y limiter : la fourniture de l'estimation des coûts, de l'information sur le séquençement, le calendrier et la mise en phase d'aménagement ainsi que la description des travaux, y compris les hypothèses d'aménagement pour les parcelles. On s'attend à ce que l'accord tripartite, s'il est requis, nécessite des plans d'ingénierie, des études de travaux d'infrastructure, des levés et des propositions semblables à ceux requis pour l'enregistrement du lotissement.
- 

À insérer à la fin de la section « Rôle de planificateur professionnel et responsable technique » de la page 36 :

Les limites physiques de la Portée des travaux comprennent l'ensemble du campus. Toutefois, le plan de lotissement et les présentations techniques détaillées à la Ville seront axés sur l'emprise, les raccordements de services aux bâtiments existants, ainsi que les raccordements de services et de routes hors site.

---

Supprimer la septième puce sous la rubrique « Rôle de planificateur professionnel et responsable technique » de la page 37 et la remplacer par ce qui suit :

- Produire deux versions des plans de masse (images 2D et 3D, modèles, diagrammes d'ombres) et une stratégie de forme construite, en s'appuyant sur le Plan de mise en œuvre du pré Tunney de SPAC, les Manuels d'aménagement urbain de la Société et de SPAC pour le réaménagement du pré Tunney (mars 2018), ainsi que les Boîtes à outils et la Charte de développement durable du pré Tunney;
-

À insérer à la page 37, sous la rubrique « Rôle de conseiller stratégique », en tant que sous-puce à la fin de la première puce.

- Le conseiller en consultation publique (**PACE**) aidera la Société et le conseiller retenu par celle-ci à diriger la planification du site (le « **Consultant principal** ») et à obtenir les approbations requises des autres groupes d'intervenants par consensus. Le mandat prévu du conseiller en consultation publique sera de coordonner et de diriger toutes les présentations, consultations et discussions avec le public en général. Le conseiller en consultation publique préparera un plan de travail détaillé décrivant le programme de sensibilisation pour les deux phases du projet : 1. la phase d'information publique et 2. la phase des approbations municipales et de la mise en œuvre. Le conseiller en consultation publique doit travailler avec le consultant principal, la Société et SPAC afin de transmettre, de consigner et de gérer les communications associées aux demandes d'approbation présentées à la municipalité, aux demandes d'approbation de lotissement ainsi qu'aux demandes présentées au Comité d'examen du design urbain et au Comité consultatif sur le patrimoine bâti d'Ottawa.

---

Supprimer la première puce sous la rubrique « Responsabilités du Consultant principal et produits livrables », « Ingénierie des transports » à la page 38 et la remplacer par ce qui suit :

- Ingénierie des transports des produits livrables – comprend la **conception** de réseaux pour les cyclistes et les piétons, les agréments municipaux (étude de transports communautaires et étude d'impact des transports) et les approbations de modification de la chaussée, les stations pour véhicules électriques et les stations de bicyclettes électriques.

---

À insérer à la page 38-39 sous l'intitulé « Responsabilités du Consultant principal et produits livrables » comme sous-puce de la première puce sous « Arpenteur-géomètre » :

- La portée des levés comprend la réalisation de nouveaux levés pour tout le site de 49 hectares au début du projet. Le sondage sur la propriété doit être achevé avant le 30 septembre 2022. Des levés topographiques de tout le site de 49 hectares seront également requis. Il est prévu que les levés du campus puissent inclure les terrains adjacents requis par la Ville d'Ottawa, la CCN, les services publics et d'autres organismes, afin d'exécuter la conception hors site pour les travaux d'infrastructure, les routes et l'accès piétonnier.

---

À insérer à la page 39 sous l'intitulé « Responsabilités du Consultant principal et produits livrables » comme sous-puce de la première puce sous la rubrique « Plan culturel et patrimonial » :

- Une « étude d'impact sur les ressources patrimoniales » comprend un aperçu des ressources patrimoniales, y compris un recensement des principaux éléments patrimoniaux (bâtiments et espaces paysagers patrimoniaux), et elle présente une analyse de l'incidence de l'emprise et des améliorations de l'infrastructure sur les espaces paysagers patrimoniaux et les ressources patrimoniales bâties sur le campus.

---

Supprimer la troisième puce de la page 40 et la remplacer par ce qui suit :

- Ingénieur civil – Préparer les dessins techniques détaillés; l'éclairage public et le plan composite des services publics, le plan de collecte des déchets; obtenir toutes les

approbations nécessaires pour lancer les travaux d'infrastructure du Site; assurer l'approvisionnement, l'administration des contrats et l'inspection du Site et mener tous les tests d'assurance et de contrôle de la qualité pour la Société, à la demande, selon le barème des tarifs qui sera soumis dans la Partie B de l'annexe 6 « Prix » révisée.

**Supprimer la cinquième puce de la page 40 et la remplacer par ce qui suit :**

- Ingénieur en acoustique – Réaliser une étude d'impact sonore ~~d'élimination de la neige et, en collaboration avec l'architecte paysagiste, la conception à impact limité~~ pour la chaussée;

**Supprimer la dixième puce de la page 40 et la remplacer par ce qui suit :**

- Ingénieur géotechnique – Remplir les rapports géotechniques requis pour l'enregistrement des lotissements; soutenir la conception technique, examiner les plans techniques et d'aménagement paysager, effectuer l'inspection et l'ensemble des tests d'assurance et de contrôle de la qualité ~~pour la Société, à la demande~~, pendant les travaux d'infrastructure du Site, selon le ~~barème des tarifs qui sera soumis dans la partie B de l'annexe 6 « Prix » révisée~~; fournir des directives pour la plantation d'arbres en bord de rue;

**Supprimer la onzième (avant-dernière) puce de la page 40 et la remplacer par ce qui suit :**

- Ingénieur électricien – faire des résumés de chargement préliminaire et ~~s'occuper de la conception de l'éclairage public, au besoin, pour parachever le plan composite des services publics et de l'éclairage public~~, pour appuyer ~~la conception des services publics~~ en prévision du réaménagement de chaque enregistrement des lotissements, ~~comme l'exigent Hydro Ottawa, Enbridge Gas ou la Ville d'Ottawa~~.

---

**À insérer dans le tableau du calendrier de la page 41, à la troisième étape, après « plans d'aménagement des installations » :**

~~« pour le ou les parcs publics »~~

---

**Insérer une troisième puce à la page 41 sous la rubrique « Première phase : Examen du projet – analyse des écarts, analyse des marchés et des coûts, examen du calendrier – entretien des routes et travaux d'infrastructure du Site » :**

- ~~Préparer un rapport d'évaluation de l'infrastructure existante sur le campus et fournir une analyse complète du coût du cycle de vie. Le rapport d'évaluation doit être soumis d'ici le 10 septembre 2022.~~

---

**Supprimer l'avant-dernière puce sous la rubrique « Première phase : Examen du projet – analyse des écarts, analyse des marchés et des coûts, examen du calendrier – entretien des routes et travaux d'infrastructure du Site » à la page 42 et la remplacer par ce qui suit :**

- ~~Préparer une table des matières préliminaire pour l'étude d'impact sur l'environnement, l'étude sur les transports ainsi que le plan culturel et patrimonial pour l'ensemble du Site;~~

---

**Supprimer le lien sous l'intitulé « Étude géotechnique » à la page 43 et le remplacer par celui-ci :**

[https://documents.ottawa.ca/sites/documents/files/geotech\\_report\\_fr.pdf](https://documents.ottawa.ca/sites/documents/files/geotech_report_fr.pdf)

Supprimer la première puce sous l'intitulé « Services architecturaux » de la page 46 et la remplacer par ce qui suit :

- Compléter le Plan culturel et patrimonial pour l'ensemble du Site afin de soutenir la création d'une identité de site;

Supprimer l'avant-dernière puce sous la rubrique « Responsabilités du Consultant principal et produits livrables », « Développement durable » de la page 46 et la remplacer par ce qui suit :

- Intégrer, dans la Stratégie de développement durable pour les travaux d'infrastructure et de modernisation de la chaussée du Site, les résultats des études pertinentes requises pour répondre aux exigences de la Charte de développement durable, y compris : un Plan d'aménagement paysager sur 10 ans (Plan de plantation d'arbres), un Plan culturel et patrimonial, un Plan de résilience, un Plan de gestion de l'habitat sur 10 ans, une Stratégie énergétique communautaire et un Plan de logement avec services de soutien (notamment des mesures visant à garantir des logements abordables au pré Tunney);

---

À insérer comme nouvelles puces à la page 48 sous la rubrique « Génie civil/conception/génie électrique/génie des structures » :

- Des études sur le terrain et des travaux à l'appui des permis et des approbations pour l'émissaire des eaux pluviales seront requis. Les études sur le terrain doivent comprendre un examen de l'état actuel de toutes les infrastructures du campus et inclure des recommandations pour les réparations et l'entretien nécessaires afin d'assurer la continuité du service pour les bâtiments du site simultanément avec la modernisation des infrastructures.
  - La Portée des travaux peut nécessiter le retrait d'infrastructures historiques, telles que les égouts, les conduites d'eau, les poteaux d'éclairage public et les tunnels existants, afin d'effectuer les améliorations nécessaires dans les emprises routières.
  - Le Proposant retenu devra préparer une étude sur le raccordement aux services municipaux pour l'ensemble du campus, ainsi qu'un rapport sur l'état des services afin de déterminer l'état actuel de toutes les infrastructures; fournir des recommandations pour des réparations provisoires ou un remplacement afin d'assurer la continuité des services pour le bâtiment existant. Les recommandations doivent inclure des estimations de coûts, la portée des travaux pour l'acquisition et le calendrier de maintenance.
-